

PLANS DE PREVENTION DES RISQUES
NATURELS D'INONDATION

SUR LES COMMUNES DU BASSIN VERSANT AVAL
DU GARDON

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES INONDATION DE LA COMMUNE DE

AUBUSSARGUES

CARTOGRAPHIE DU ZONAGE REGLEMENTAIRE

Approuvé par arrêté préfectoral le :

16 septembre 2016

Légende:

- F - U = zone urbaine
inondable par un aléa fort

F - Ucu = zone de centre urbain
inondable par un aléa fort

F - NU = zone non urbaine
inondable par un aléa fort

M - U = zone urbaine
inondable par un aléa modéré

M - Ucu = zone de centre urbain
inondable par un aléa modéré

M - NU = zone non urbaine
inondable par un aléa modéré
- R - U = zone urbaine
inondable par un aléa résiduel

R - Ucu = zone de centre urbain
inondable par un aléa résiduel

R - NU = zone non urbaine
inondable par un aléa résiduel
- Courbes isocotes

XXXX

Cote PHE extrême de la
modélisation de la crue
de référence

Echelle: 1/5 000e

0

125

250

mètres

